



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue par voie de visioconférence, le mardi 21 avril 2020 à 19 h 34.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin
Siège no 2 Monsieur Marc Grenier
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame France Bégin

À l'ouverture de la séance, monsieur Jonathan Pépin, conseiller au siège numéro 5, est absent.

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence :

- Monsieur le maire Eric Rouillard ;
- Madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit comme secrétaire d'assemblée.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

124024-04-2020 Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 7 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET PARTICIPATION
PAR VISIOCONFÉRENCE

FINANCES

3. BLANCHETTE VACHON :

3.1 RAPPORT FINANCIER 2019
3.2 MANDAT – AUDITS 2020



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

BÂTIMENT

N° de résolution
ou annotation

4. HÔTEL DE VILLE : ENTRETIEN DES CONDUITES DE VENTILATION

TRAVAUX PUBLICS

5. ÉCLAIRAGE PUBLIC :

5.1 RUE RENAISSANCE : ÉCLAIRAGE DE RUE – PROPOSITIONS

5.2 DEMANDE D'AJOUT D'UNE LUMIÈRE DE RUE PRÈS DU 31, RANG DES BINET

6. CHEMIN DE LA CEINTURE : DEMANDE DE NETTOYAGE DES FOSSES

7. AUTRES ITEMS

- DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ : LOT 4 699 206 – LES BOISÉES DU SANCTUAIRE
-
-
-

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2.1 TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET PARTICIPATION PAR VISIOCONFÉRENCE

124025-04-2020 **CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. »

3. BLANCHETTE VACHON :

3.1 RAPPORT FINANCIER 2019

Monsieur Jonathan Pépin, conseiller au siège numéro 5 se joint à la réunion.
Il est 19 h 40.

124026-04-2020 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté par Eric Vachon, de la firme Blanchette Vachon et Associés, le rapport financier de l'année 2019.

3.2 MANDAT – AUDITS 2020

124027-04-2020 Il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme Blanchette Vachon et Associés pour les audits 2020.

4. HÔTEL DE VILLE : ENTRETIEN DES CONDUITES DE VENTILATION

124028-04-2020 **Considérant** qu'en vertu du programme d'entretien des bâtiments municipaux, les conduites de ventilation de l'Hôtel de Ville doivent être nettoyées;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Rémi Labbé pour réaliser l'entretien des conduites de ventilation de l'Hôtel de Ville au montant de deux mille neuf cent soixante-quatre dollars (2 964 \$), taxes en sus.

5. ÉCLAIRAGE PUBLIC :

5.1 RUE RENAISSANCE : ÉCLAIRAGE DE RUE - PROPOSITIONS

Après discussions, les membres du conseil ont mandaté monsieur Pier-Luc Gilbert, conseiller municipal et le service des travaux publics pour la réalisation d'un plan d'implantation des poteaux servant à porter les fils et à l'installation des lumières de rues. Ledit plan sera, par la suite, transmis aux contribuables du secteur concerné.

Ce sujet est remis à la séance du 5 mai 2020.

5.2 DEMANDE D'AJOUT D'UNE LUMIÈRE DE RUE PRÈS DU 31, RANG DES BINET

124029-04-2020 **Considérant** qu'une demande écrite a été déposée au conseil municipal eu égard à l'ajout d'une lumière de rue près du 31, Rang des Binet;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Considérant qu'une nouvelle résidence unifamiliale sera construite au cours de l'été 2020 à ladite adresse ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'acquisition et l'installation d'une nouvelle lumière de rue près du 31, Rang des Binet pour un montant budgétaire de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) conditionnellement aux négociations des coûts de raccordement avec Hydro-Québec.

6. CHEMIN DE LA CEINTURE : DEMANDE DE NETTOYAGE DES FOSSÉS

124030-04-2020 **Considérant** que le locataire d'une partie du lot 5 305 879 demande, de nouveau, au conseil municipal de procéder, le plus tôt possible, à des travaux de nettoyage du fossé côté Est du Chemin de la Ceinture (courriel daté du 15 avril 2020);

Considérant qu'en 2019, le conseil municipal avait été saisi de la même demande et avait inclus lesdits travaux de nettoyage du fossé du Chemin de la Ceinture dans sa programmation d'entretien des fossés (résolution 123608-03-2019) ;

Considérant que les travaux n'ont pas été réalisés l'an passé étant donné l'échec des négociations entre le propriétaire du lot 5 305 879 et la municipalité eu égard à l'acquisition d'une parcelle de terrain en vue d'élargir l'emprise du Chemin de la Ceinture permettant le creusage d'un fossé avec des pentes optimales ;

Considérant que sans cette parcelle de terrain, les travaux de creusage des fossés dans ce secteur exigent un investissement substantiel non prévu au budget 2020;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser le locataire d'une partie du lot 5 305 879 que la municipalité ne procédera pas à des travaux de creusage des fossés en 2020 dans ce secteur du Chemin de la Ceinture pour les raisons invoquées en préambule; de recommander audit locataire d'analyser une solution avec son locateur; d'annuler la résolution numéro 123608-03-2019.

7. AUTRES ITEMS

- **DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ : LOT 4 699 206 – LES BOISÉES DU SANCTUAIRE**

124031-04-2020 **CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 4 699 206 pour permettre l'utilisation du bâtiment et des aménagements intérieurs déjà existants dans le cadre de la mise en place d'un projet d'auberge agro-touristique avec une aire de restauration pour la clientèle et l'utilisation de salles de réceptions ou de réunions, sur une superficie de 9300 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que ce lot a déjà été l'objet d'une autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour l'implantation d'un monastère et ses usages accessoires en vertu de la décision rendue par la CPTAQ au dossier 203636;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun bâtiment de ferme actif dans les environs et peu de terres cultivées;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'utilisation du bâtiment pour les fins visées n'aurait pas plus de conséquences négatives sur le milieu environnant que l'usage qui s'y trouvait pendant plus de 15 ans;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation permettrait de garder ce bâtiment actif, ce qui générera des retombées économiques intéressantes pour la municipalité et la région en terme d'emplois, de revenus de taxation municipale et d'activités économiques;

Considérant qu'il y a des espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole pour les fins visées par la demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 4 699 206 soumise par Kevin Busque – Les Boisées du Sanctuaire permettant l'utilisation du bâtiment et des aménagements intérieurs déjà existants dans le cadre de la mise en place d'un projet d'auberge agro-touristique avec une aire de restauration pour la clientèle et l'utilisation de salles de réceptions ou de réunions, sur une superficie de 9300 mètres carrés.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes à l'écoute ne posent pas des questions aux membres du conseil.

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE

124032-04-2020 Il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fermer la présente séance. Il est 20 h 18.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Éric Rouillard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.